

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Les rapports entre les opérateurs de voyages et séjours et leur clientèle ont été fixés par décret (adressés sur simple demande).

Les prix: comprennent l'encadrement et le matériel spécifique des activités choisies.

Pour les stages, sont compris en plus : les frais d'organisation, l'hébergement, la nourriture, les locations de matériel précisées dans les fiches descriptives à votre inscription.

Assurance pour les séjours, stages tout compris nous vous proposons si vous n'êtes pas couvert, l'assurance **Euro assistance** qui inclue annulation séjour / secours / rapatriement. Nous considérerons donc que si vous ne souscrivez pas notre contrat proposé vous avez pris toutes vos précautions auprès de votre police d'assurance.

Assurance pour les activités à la journée nous vous encourageons à vérifier ou souscrire votre propre assurance pour être couvert dans tous les cas; notamment les frais de rapatriement et d'assistance. Pour votre information les frais de secours sont gratuits en France.

Annulation séjour

En cas de désistement de votre part (sauf si vous trouvez un remplaçant), les frais d'annulation à votre charge sont les suivants (la date prise en compte est celle à laquelle TERRES D'ALTITUDE a pris connaissance du désistement) :

- jusqu'à 30 jours du départ : 10 % du montant du séjour, avec un minimum de 50 euros.

- entre 29 et 21 jours : 25 % du montant du séjour.

- entre 20 et 8 jours : 50 % du montant du séjour.

- entre 7 et 2 jours : 75 % du montant du séjour.

- à moins de 2 jours : 90 % du montant du séjour.

Ces retenues seront remboursées en cas d'annulation de notre part nombre d'inscrits insuffisants, conditions météo ou locales non satisfaisantes pouvant compromettre le bon déroulement du séjour.

Tout participant abrégant un séjour, ne respectant pas les lieux, dates ou heures de rendez-vous, ne pourra prétendre à aucun remboursement de même pour une exclusion décidée par votre accompagnateur, pour niveau insuffisant ou non respect des consignes de sécurité.

Vos engagements / nos engagements : en préambule vous devez être conscient et accepter que toute activité de montagne comporte des risques aussi minimes soient-ils. Vous devez être en bonne santé et ne pas avoir de contradiction à la pratique du sport : en cas de doute consulter votre médecin. Les guides de Terres d'Altitude mettent en œuvre dans les règles de l'art du métier, leurs expériences et compétences. Nous vous demandons de respecter leurs prises de décisions notamment lorsqu'ils choisissent pour votre sécurité d'adapter ou de renoncer au programme initialement prévu quand les conditions l'imposent.

Terres d'Altitude se réserve le droit d'annuler un séjour en cas d'insuffisance de participants (5 minimums, sauf cas particuliers précisés) ou par suite de conditions particulières qui risqueraient de compromettre le bon déroulement du séjour. En cas d'insuffisance de participants, ceux-ci seront prévenus dans un délai minimum de 21 jours avant le départ. Il vous sera proposé plusieurs solutions de remplacement. Si aucune solution ne vous convient, vous serez remboursé intégralement. Tout litige sera porté au tribunal du commerce de Chambéry.

Terres d'Altitude - Pascal MOUCHET

N° siret: 3779560990040 - ES:739200735

Etablissement agréé jeunesse et sports: ET7370396

N° Opérateur de voyages et séjours ROVS0110127 – Garant : Crédit Mutuel. Assureur : MMA.



Descente de canyon – randonnée – via ferrata – ski hors piste – raquettes – trekking – escalade – stages – ski de randonnée

Bulletin de réservation à compléter et renvoyer à : TERRES D'ALTITUDE

Le Vieux Bourg - 73630 LE CHATELARD tél : 04 79 52 05 98

Séjour ou activité choisi :

.....

.....

Dates

Nom ou organisme: Prénom

Date de naissance :

Adresse

.....

Tél : Portable

Email :

Vous arriverez : en voiture en car en train

Prix adultex..... Personne(s) =

Prix enfantx..... Personne(s) =

Total séjour =

Acompte (30%) =

Assurance séjours Euro assistance (secours – annulation – rapatriement – assistance)

Cette assurance n'est pas à souscrire pour les activités à la journée – Voir chapitre conditions générales. Dans le cas d'une souscription Euros Assistance merci de nous donner la liste des noms et prénoms des personnes concernées.

3,8 % du montant total du séjour (Montant minimum 5€/ pers) =

Reste dû =

Règlement à l'ordre de Terres d'Altitude.

Je soussigné(e)*

Agissant en mon nom et celui des autres personnes inscrites, déclare avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de ventes, de la fiche technique et/ou descriptive et les accepte dans leur intégralité.

Date : Signature :